



## F2 vendu, agence en liquidation judiciaire

Par **gael92160**, le **21/05/2017** à **17:46**

Bonjour,

J'ai vendu mon appartement.

J'ai signé le compromis de vente Le 23 décembre 2016.

Je dois 4500 euros à laforet car c'est avec eux que j'ai signé mon mandat de vente et 4500 euros à une autre agence qui a trouvé le client.

la vente c'est faite le 12 mai 2017.

Laforet est en liquidation judiciaire et depuis la signature du compromis de vente j'ai aucune nouvelle d'eux.

J'ai été contacté et sollicité par le notaire (qui m'a informé de la mise en liquidation de l'agence), j'ai fait les papiers avec le notaire pour la vente. retard de vente car rien n'était fait avec la mairie pour le droit de préemption.

Je souhaiterais ne pas payer l'entièreté des 4500 euros car LAFORET n'est pas venu à la vente, m'a perdu un trousseau de clés de l'appartement et de la copropriété.

Que puis je faire?

J'ai contacté le liquidateur qui me dit c'est pas son problème je dois 4500 euros. Sinon faite une démarche auprès des autorités compétentes.

Je ne sais pas quelle est l'autorité compétente dans mon cas.

Je vous remercie pour vos conseils.

Cordialement

Gaël

Par **morobar**, le **21/05/2017** à **17:54**

Bonjour,

Votre situation n'est pas claire.

Comment pouvez-vous devoir une commission à 2 agences différentes.

C'est le notaire et non une agence immobilière qui adresse la DIA à la collectivité.

Les autorités compétentes....c'est le tribunal d'instance.